

Communiqué de presse

NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

« *Pas trop près, s'te plait!* »

01.08.2015

Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière et l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) lancent ce lundi 3 août une campagne de sensibilisation au respect des distances de sécurité.

La vitesse excessive ou inadaptée joue un rôle dans environ 30% des accidents mortels. Même lorsqu'elle n'est pas la cause première de l'accident, elle peut constituer un facteur aggravant en augmentant considérablement la violence des impacts. En effet, plus un véhicule se déplace rapidement, plus la distance qu'il parcourra avant de s'arrêter sera grande et plus la vitesse d'impact en cas d'accident sera importante. Le respect des distances de sécurité est essentiel pour pouvoir anticiper les ralentissements et peut-être éviter un accident. Le Ministre Maxime PREVOT et l'AWSR souhaitent donc rappeler à quel point il est important de garder ses distances !

'Pas trop près, s'te plait!'



Avec son slogan direct et son ton « familier », cette nouvelle campagne vise à rappeler aux usagers de la route la nécessité de respecter les distances de sécurité. Garder ses distances sur autoroute c'est, d'une part, ne pas « coller » le véhicule qui précède et d'autre part, éviter de se rabattre trop rapidement devant un véhicule après un dépassement.

Les affiches de la campagne seront présentes durant tout le mois d'août sur les 300 panneaux qui bordent les autoroutes et routes régionales secondaires en Wallonie. Toutes les informations de la campagne ainsi que des conseils utiles pour calculer la distance de sécurité idéale sont disponibles sur le site de l'AWSR : www.awsrb.be.

La distance de sécurité nécessaire souvent sous-estimée sur autoroute¹

La perception d'être confronté à des événements inattendus sur autoroute (variations de vitesse, freinages brusques...) est moins élevée que sur les autres types de routes (feux, croisements, tournants plus serrés). Ce risque ressenti comme étant moins important amènerait certains conducteurs à réduire leur marge de sécurité par rapport au véhicule qui les précède. Plus de 4 conducteurs sur 10 ne respectent pas un espace d'au moins 2 secondes entre eux et le véhicule qui les précède sur autoroute ! C'est le cas pour environ 2 automobilistes sur 10 en zones 30 ainsi que sur les routes limitées à 50 km/h et pour environ 3 automobilistes sur 10 en ce qui concerne les routes limitées à 70 et 90 km/h.

¹ Riguelle, F. (2013). Mesure nationale de comportement en matière de vitesse – 2012. Bruxelles, Belgique: Institut Belge pour la Sécurité Routière – Centre de connaissance Sécurité Routière.

Or, plus on roule vite, plus la distance d'arrêt sera élevée et plus il est indispensable de respecter les distances de sécurité. A 120 km/h par exemple, il faudra 102 m pour s'arrêter avec une voiture en bon état sur une route sèche !

Principalement des automobilistes

Les automobilistes sont moins enclins à respecter les distances de sécurité que les conducteurs de camions. 41% des conducteurs de voitures ne respectent pas les distances de sécurité contre 19% pour les conducteurs de camion.

2 secondes = 2 crocodiles

Sur autoroute (à une vitesse de 120 km/h), il est recommandé de maintenir une distance de sécurité d'au moins 67 m entre 2 véhicules, ce qui équivaut à la distance parcourue en 2 secondes. Pour estimer cette distance, il suffit de choisir un point de repère fixe sur la route (un poteau d'éclairage, un panneau de signalisation...) et de commencer à compter lorsque le véhicule qui nous précède passe à la hauteur du point de repère. « Un crocodile, deux crocodiles ». Si notre véhicule arrive à la hauteur du point de repère avant d'avoir fini de compter le second crocodile, cela signifie qu'on est trop près. Il faudra laisser 3 secondes en cas de pluie et 4 secondes en cas de verglas.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, cette nouvelle campagne est un outil de sensibilisation supplémentaire pour atteindre l'objectif qu'il a fixé : réduire à 200 le nombre de victimes sur les routes wallonnes d'ici 2020. «Le respect des distances de sécurité est indispensable et peut permettre d'éviter de nombreux drames familiaux ou de limiter les conséquences des accidents. Il est donc nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation afin de rappeler aux usagers de la route de garder leurs distances. »

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

Contacts Presse :

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497/161.861
Belinda DEMATTIA - Porte-parole de l'AWSR - 0498/048.361